

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)



Vira, le 18 mai 2018

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2018 convoquée le 9 mai 2018**

*Présents* Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

*Absents* : Dominique Jallier

*Pouvoir* : Dominique JALLIER à Jean-François Spriet

*Secrétaire de séance* : Gilles Berdot

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du**

Le compte rendu de la réunion du 3 mai 2018 est adopté à l'unanimité

**Comptes rendus des réunions des délégués**

Une entrevue a eu lieu entre le maire, Jean Serrano adjoint, M R Artuso pour avis technique, et Monsieur Crouzil, conjoint de la propriétaire du garage que la commune envisage d'acheter. Cette entrevue a donné lieu à la visite du local.

Celui-ci ne présente apparemment pas de fuite en toiture et la fissure ne pose qu'un problème esthétique.

Par contre, il ne dispose pas de compteur électrique, les ouvertures (rue Mimi Authié, et rue Rescanières sont à refaire et/ou à sécuriser et la largeur de porte le rend impropre à une utilisation comme garage et empêchera donc une revente éventuelle.

Dans ces conditions, et après avis de 2 professionnels de l'immobilier, il apparaît que le juste prix est de 7000 €.

Le conseil demande donc au maire de faire une proposition en ce sens.

**Délibération concernant la vente du terrain communal**

Le maire rappelle la situation de ce terrain et sa situation après la division parcellaire.

Il propose donc de prendre une délibération :

- Acceptant la proposition du découpage du lots communal ZA84
- Autorisant le maire à vendre les parcelles ZA 95 et ZA99 (déclassée par délibération du conseil municipal le 3 mai 2018) , pour un total de 835 m<sup>2</sup>, résultant de cette division, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, à Monsieur et/ou Madame Bisiaux et à signer en ce sens l'acte de vente à intervenir, et si nécessaire en amont, un compromis de vente.
- Et d'adopter un statut de la TVA après prescription de la DGFIP.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

## **Avis du conseil sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la révision du PLU)**

Le projet de PADD avait été présenté le 22 février 2018 aux membres présents du conseil municipal et aux personnes publiques associées.

### **Présents :**

- ✓ SPRIET Jean-François, Maire de VIRA,
- ✓ DE SIMORRE Eva, conseillère municipale,
- ✓ JALLIER Dominique, conseillère municipale,
- ✓ LLORENS Nadine, conseillère municipale,
- ✓ COUREAU Amandine, SCoT Vallée de l'Ariège,
- ✓ LAURENS Nadine, DDT,
- ✓ RIOLS Benoit, Chambre d'agriculture,
- ✓ SERVAT Adeline, Bureau d'études PAYSAGES,

### **Excusés :**

- ✓ CAUE,
- ✓ Conseil Départemental 09,
- ✓ Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes,
- ✓ CCM

A la suite de remarques portées essentiellement par la représentante du SCOT, le document a été amendé et cette nouvelle version est présentée au conseil.

Les remarques suivantes ont été portées par le conseil municipal :

- L'aire de loisirs (la Paychère) n'est pas bien positionnée sur la carte « qualité patrimoniale et paysagère » ni sur la carte « Synthèse »
- Manque 1 bâtiment agricole près du Gué de Janiquet
- Entrée de ville à requalifier à indiquer également à l'autre extrémité du village (côté Dun)
- Mise en cohérence de la page « porter un projet de développement... » : le projet est 36 logements pour moitié sur de l'extension et pour moitié en densification. Certaines pages sont ambiguës. (200 ou 246 habitants ? second paragraphe ; les 36 logements ne sont pas sur 1.5 ha mais sur 2 fois 1.5 ha...)

En dehors de ces corrections à faire, le conseil donne un avis favorable à cette présentation.

*NB ne pas oublier qu'un PADD ne peut pas se modifier pendant la durée de vie d'un PLU. Il est donc souhaitable de ne pas être trop précis pour permettre une éventuelle modification du PLU sans nécessiter de le refaire entièrement...*

## **Prochaine réunion avec le cabinet Paysages : le 2 juillet 2018 17h00 en mairie**

### **Questions diverses**

- Problème de propreté de la salle des fêtes : Igor Cabezos établira la liste des associations qui utilisent la salle des fêtes (avec période d'utilisation) et un courrier sera adressé pour rappel des obligations. Vérification en même temps de l'existence de conventions.
- Notre employée communale vérifiera chaque vendredi matin la propreté de la salle (actuellement le contrôle se fait le mercredi).
- Demande d'utilisation de la salle pour des cours de *Pilate* : cette utilisation n'est pas possible le samedi matin (location...), mais serait possible les mercredi ou jeudi soir. Prix 50 €/mois pour participation aux frais. Une convention serait à établir.

- Voir avec le SIVOM la mise en place de documents pour l'accueil des parents des nouveaux élèves (procédure, contacts...).
- Reprendre contact avec les services techniques de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (Lionel Martin) pour relancer la sécurisation de la traversée du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

